



Déclaration préalable à la CAPD du 29 janvier 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Permettez-nous tout d'abord au nom du SE-Unsa de vous présenter, ainsi qu'à tous les membres de la CAPD et aux personnels des services de la direction académique, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Au cours de cette CAPD, nous allons étudier la situation des collègues participant au mouvement interdépartemental. Suite à notre demande, nous avons reçu les documents afin de vérifier les barèmes. Nous espérons que cette année le taux de satisfaction sera nettement supérieur à celui de 2012 et que la bonification pour situation de handicap suffira aux collègues qui l'obtiendront pour accéder à leur vœu.

Suite aux groupes de travail du 13 décembre 2012 et du 21 janvier dernier concernant la préparation du mouvement départemental, nous regrettons qu'harmonisation académique signifie bel et bien uniformisation : le SE-Unsa souhaite que l'on prenne en compte les demandes départementales notamment concernant l'obligation de faire un vœu géographique.

Le SE-UNSA réaffirme que l'obligation de faire un vœu géographique dès la 1^{ère} phase du mouvement va encore créer des inégalités de traitement et ne permettra pas de respecter le barème des collègues.

Le SE-Unsa rappelle son opposition au principe de la liste d'aptitude à la direction d'école. L'an dernier, un quart des candidats n'avait pas obtenu l'avis favorable du jury lors de l'entretien. Cette année encore, 11 candidats sur 47 ont eu un avis défavorable de la commission. Le SE Unsa vous demande de remettre en place un accompagnement pour les collègues qui souhaitent devenir directeur.

Le SE-UNSA a refusé de voter le projet sur la réforme des rythmes au Conseil Supérieur de l'Education du 8 janvier 2013 ainsi qu'au Comité Technique Ministériel du 11 janvier 2013, considérant que trop d'incertitudes pesaient sur l'évolution des 108 heures et la compensation financière. Le SE-UNSA n'est pas opposé au retour à la semaine de 4 jours et demi mais le dossier des rythmes est un sujet qui, s'il doit renforcer la réussite des élèves doit, dans le même temps, voir les conditions de travail des enseignants s'améliorer.

Pour le SE-Unsa, aucune décision ne doit se prendre sans les enseignants. Le conseil d'école doit jouer son rôle. Après une première étape de discussions entre enseignants puis une seconde avec les parents d'élèves et la mairie, le SE-Unsa encourage les directeurs à convoquer des conseils d'école à ordre du jour unique pour vous faire une proposition d'organisation. Le SE-Unsa défendra le respect de l'avis des premiers concernés.

